

M. HEIM ERIC
245 RUE DU FAUBOURG SAINT ANTOINE
75011 PARIS 11

Références à rappeler

identifiant Pôle emploi 4086719L
numéro de dossier 954

PARIS, le 02 septembre 2022

TW/990002

Objet : **Confirmation de votre inscription à Pôle emploi**

(A conserver - courrier disponible 36 mois sur votre espace personnel)

ACX4

Monsieur HEIM,

Nous vous confirmons votre inscription⁽¹⁾ à Pôle emploi à partir du 02 septembre 2022.

PE56

Quelle est l'offre de services à laquelle vous pouvez accéder ?

- Un suivi ou un accompagnement selon votre besoin, tout au long de votre recherche d'emploi, avec un conseiller référent dont les coordonnées vous seront communiquées prochainement ;
- Des ateliers collectifs, des conseils personnalisés et un bouquet de services « à la carte » pour vous aider à trouver un emploi ou développer vos compétences ;
- Une indemnisation si l'étude de votre situation confirme que vous en remplissez les conditions.

En contrepartie, quelles sont vos obligations ?

- Vous devez participer à la définition et à l'actualisation de votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE), rechercher activement un emploi et être en capacité de le justifier ;
- Vous vous engagez à donner suite aux offres raisonnables d'emploi, dont vous aurez défini les critères avec votre conseiller (un refus est toléré) ;
- Vous êtes tenu de vous rendre à tout rendez-vous fixé avec Pôle emploi ou ses partenaires ;
- Vous devez actualiser chaque mois votre situation pour rester inscrit ;
- Vous devez signaler, dans un délai de 72 heures, tout changement de situation (changement d'adresse, reprise du travail, maladie, congés, etc.).

Vous retrouverez le détail de vos droits et obligations sur la page suivante.

⚠ Vous avez consenti à la dématérialisation des courriers, un courriel vous informera du dépôt de nouveaux courriers sur votre espace personnel. Veillez à bien en prendre connaissance afin d'éviter d'éventuelles sanctions⁽²⁾.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur HEIM, nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'agence

POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE

POLE EMPLOI BEAUMARCHAIS RDC CS 80014 11 RUE PELEE 75540 PARIS CEDEX 11

www.pole-emploi.fr - **3949** Service gratuit + prix appel

DU LUNDI AU JEUDI DE 9H00 A 13H15 ET LE VENDREDI DE 9H00 A 12H00, SUR RDV DU LUNDI AU JEUDI DE 13H15 A 17H00

Détail de vos droits et obligations issus du code du travail (3)

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE)

- Vous allez définir, avec votre conseiller, le niveau d'accompagnement, le bouquet de services (formation, ateliers, ...) et les aides éventuelles dont vous avez besoin. Ces services pourront évoluer selon votre parcours de retour à l'emploi et sont directement accessibles sur votre espace personnel sur **pole-emploi.fr** ;
- Vous définirez ensemble les critères de l'Offre Raisonnée d'Emploi (ORE) : nature de l'emploi et du contrat recherché, temps de travail souhaité, niveau de rémunération attendu, temps de trajet acceptable... Vous devrez donner suite aux offres correspondantes. Deux refus sans motif légitime d'une offre raisonnable d'emploi constituent un motif de sanction.

Pour mettre en œuvre votre PPAE, vous vous engagez à :

- Réaliser et pouvoir justifier de vos démarches, en lien avec ce qui est acté dans votre PPAE : chercher un emploi, vous reconvertir vers un nouveau projet professionnel, suivre une formation, créer / reprendre une entreprise... ;
- Honorer tous vos rendez-vous, y compris ceux fixés à votre demande, avec Pôle emploi (ou un organisme désigné par lui - Mission locale, Cap emploi, ...) et assister de façon assidue (sauf motif légitime, comme une maladie, ...) aux services convenus avec votre conseiller.

L'ACTUALISATION MENSUELLE DE VOTRE SITUATION AUPRES DE POLE EMPLOI

Pourquoi s'actualiser mensuellement ?

- Pour confirmer que vous êtes toujours à la recherche d'un emploi et éviter une cessation d'inscription qui suspendrait votre indemnisation si vous en remplissez les conditions ;
 - Pour mettre à jour votre situation (période de travail, formation, maladie, retraite...).
- ⚠ Seules les périodes d'activités déclarées lors de l'actualisation pourront être prises en compte pour une prochaine ouverture de droits aux allocations (Article L. 5426-1-1 du code du travail).

Quand s'actualiser ?

- Tous les mois, entre le 28 du mois en cours et le 15 du mois suivant sur Internet ou au **3949** ;
 - En dehors de cette période vous devez signaler tout changement de situation dans un délai de 72 heures (notamment en cas de changement d'adresse, d'entrée en formation, de reprise de travail, de maladie, de retraite, etc.).
- ⚠ Tout manquement à vos obligations et toute fausse déclaration, en vue de percevoir une indemnisation ou d'être inscrit, peut entraîner une radiation et une suppression de vos indemnités.

S'IDENTIFIER POUR ACCEDER AUX SERVICES DE POLE EMPLOI

- Pour les services d'appel au **3949**, le scanner ou l'accueil en agence : utilisez votre identifiant 4086719L et votre code d'accès (transmis par Pôle emploi dans un autre courrier) ;
- Sur **pole-emploi.fr** et nos applications mobiles : connectez-vous avec le nom d'utilisateur et le mot de passe que vous avez créés en vous connectant à votre espace personnel.

(1) Cette décision d'inscription est réalisée en application de la réglementation en vigueur et au vu des informations connues à ce jour.

Elle a été prise sur le fondement d'un traitement algorithmique ayant pour finalité l'examen des conditions de votre inscription sur la liste des demandeurs d'emploi. Conformément à l'article L. 311-3-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous disposez d'un droit de communication des règles définissant ce traitement et des principales caractéristiques de sa mise en œuvre. Vous pouvez dès à présent accéder à ces informations sur la page d'accueil du site internet **www.pole-emploi.fr** à la rubrique « Algorithmes » en pied de page, dans la colonne « Sur pole-emploi.fr ». En cas de difficultés, vous pouvez également obtenir communication de ces mêmes informations auprès de votre agence. A défaut de réponse dans un délai d'un mois à compter de votre demande, vous avez la possibilité de saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) dans un délai de deux mois, selon les modalités décrites sur le site internet **www.cada.fr**.

(2) Articles L. 5412-1 et suivants, L. 5413-1, L. 5426-2, R. 5412-1 à R. 5412-8 et R. 5426-3 du code du travail.

(3) Article L. 5411-2, articles L. 5411-6 et suivants, articles L. 5412-1 et suivants, articles R. 5411-6 et suivants, articles R. 5411-11 et suivants, articles R. 5411-14 et suivants du code du travail.

Emploi	Présidente	Nathalie SURZUR		
Statut	Cadre	245, rue du Fbg Saint-Antoine		
NIR	2 69 12 35 238 508 49	75011 Paris		
Date d'entrée	01/05/18			
libellé	base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
1 Rémunération Présidente Salaire brut	1 645,62		1 645,62 1 645,62	
SANTE Sécurité Sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès Complémentaire Incapacité Invalidité Décès Complémentaire Santé	1 645,62	0,380 %	6,25	213,93 36,20 129,31
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES				15,14
RETRAITE Sécurité Sociale plafonnée Sécurité Sociale déplafonnée Complémentaire Tranche A	1 645,62 1 645,62 1 645,62	6,900 % 0,400 % 4,010 %	113,55 6,58 65,99	140,70 31,27 98,90
FAMILLE				86,40
ASSURANCE CHÔMAGE APEC	1 645,62	0,024 %	0,39	0,59
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				25,61
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 782,33	6,800 %	121,20	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 782,33	2,900 %	51,69	
Total des Cotisations et Contributions			365,65	778,05

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU**1 279,97**

Impôt sur le revenu	base	taux personnalisé	montant	cumul annuel
Montant net imposable			1 331,66	9 182,78
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 331,66	2,30 %	30,63	211,19
Montant net des heures compl/suppl exonérées				0,00

BASE	Période	Cumul
Heures	151,67	1 061,69
Jours	21,67	151,69
Salaire brut	1 645,62	11 349,50

Net payé**1 249,34 €**

Total versé par l'employeur	Allègement de cotisations empl.
2 423,67 €	0,00 €